





« Qu'elle naisse de l'identification d'une opportunité ou de la nécessité de créer sa propre activité par carence de l'emploi salarié, la création d'entreprise reste un phénomène majeur de notre société, accentuée depuis quelques années par la création d'un statut facilitant le passage à l'acte.

Or, créer une entreprise aujourd'hui c'est comprendre les nouveaux modes de fonctionnement d'une économie mondialisée, c'est appréhender la communication sur le Web, c'est acquérir des compétences en gestion, en commercialisation, en fiscalité, en droit commercial, c'est s'adapter aux nouveaux modes de consommation, c'est être capable d'intégrer la prise de risques inhérente à la création, c'est... un véritable défi.

La création de sa propre activité ne doit pas se faire « à tout prix », elle doit apporter une plus-value qui prenne en compte le Marché dans un positionnement cohérent avec les concurrents, elle doit être facteur de développement économique et personnel, elle doit permettre au porteur de projet de vivre décemment de son activité.

Couveuse d'activités adhérente à l'Union Nationale des Couveuses, Créactive 06, créée en 2007 avec le soutien de l'État, du Conseil Régional PACA, de la Communauté d'Agglomération Cannes – Pays de Lérins et de la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse, intervient en accompagnant des personnes physiques dans le test de leur activité, de l'idée à la réussite !



Fort de notre expertise, nous avons voulu enrichir notre coeur de métier en développant sur le territoire une Ecole de l'Entreprise pour développer une offre spécifique qui permette de consolider les Entreprises et de promouvoir l'esprit d'entreprendre au travers de formations, de conférences, de temps d'échanges, d'interventions dans les établissements scolaires, d'organisation de manifestations tout public...

De la détermination du seuil de rentabilité, à la mise en oeuvre de l'étude de marché et au développement du chiffre d'affaires, ..., nous accompagnons des Femmes et des Hommes dans l'apprentissage de tous les rouages du métier de « Chef d'Entreprise ». Devenir chef d'entreprise ne s'improvise pas ! Nous appliquons une méthodologie structurée, assise sur des formations collectives référencées et sur des entretiens individuels qui permettent aux Entrepreneurs d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour être opérationnels et autonomes dans leur métier de chef d'entreprise.

Seul maître à bord, le chef d'entreprise a pour pire ennemi, sa solitude... Alors, BRISEZ cette solitude en assistant à ces temps d'échanges où Formation et Réseautage sont conciliés. Venez accroître vos connaissances, échanger sur des problématiques communes, confronter vos idées pour faire jaillir des solutions innovantes et bénéficier des conseils avisés de ceux qui, confrontés aux mêmes interrogations, trouvent et développent des solutions adaptées ! »

PUBLICS

- ✓ Porteurs de Projets en phase de réflexion ou de démarrage
- ✓ Créateurs d'entreprises : demandeurs d'emploi indemnisés ou non, bénéficiaires des minima sociaux..., étudiants
- ✓ Tous publics et catégories (salariés, dirigeants, managers...)
- ✓ Chefs d'entreprises déjà en activité



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter notre site internet www.creative06.fr

PRÉ-REQUIS

Nos formations sont accessibles à toute personne qui souhaite acquérir ou améliorer ses connaissances et compétences. Pour chaque formation est précisé le pré-réquis nécessaire. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter notre site internet.

INTERVENANTS

Les modules de formations proposés sont animés par des Consultants et Formateurs indépendants, spécialisés dans leurs domaines d'activité.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Nos modules de formations sont animés en session collective, en présentiel, sur un mode participatif avec une pédagogie interactive, alternant des apports théoriques, des partages d'expériences au sein desquelles les travaux pratiques sont fortement privilégiés en évitant autant que possible le didactisme, ceci en fonction du niveau de savoir des participants et des thèmes abordés.

La méthode pédagogique repose sur une participation volontaire et active des participants, elle s'appuie sur le partage d'expériences pour faire jaillir des solutions éprouvées et/ou innovantes. A partir des attentes des participants identifiées en début de session, des réflexions communes, objectives et globales, chacun sera amené à se confronter à sa situation personnelle.

Face à des situations problématiques, le formateur va encourager les participants à développer des hypothèses, à participer, à expérimenter afin qu'ils deviennent acteur dans la construction de leurs propres savoirs, et les intègrent plus facilement.

Afin de favoriser ces acquisitions de savoirs, le formateur s'appuie sur des supports écrits, sur des présentations, des études de cas, des jeux de rôle, ... Chaque formation est organisée autour de ces outils pour rendre dynamique l'apprentissage et faciliter la compréhension des contenus.

RÉFÉRENT ADMINISTRATIF/ PÉDAGOGIQUE/HANDICAP :

Céline THOUVENIN (09.63.22.03.52 – c.giuliani@creative06.org)

L'ORGANISATION

Nombre de participants : à partir de 4 participants pour permettre à chacun de travailler sur ses attentes, trouver des réponses adaptées, ...

Lieu de formation : Selon les sessions :

- CREACANNES LERINS Hôtel d'entreprises, Bât. 1, Allée Maurice Bellonte, Parc d'Activités de l'Echangeur, 06210 Mandelieu-La Napoule
- CAMPUS GEORGES MELIES, 216 avenue Francis Tonner, 06150 Cannes – La Bocca

Le lieu sera précisé sur le programme détaillé de la session de formation et confirmé lors de l'inscription.

Nos locaux et salles de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En cas de changement de lieu, le participant en sera informé en amont.

Horaires : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 – Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de contraintes techniques, ...

CALENDRIER & DÉLAI D'ACCES :

Nos formations sont organisées selon le planning disponible sur notre site internet (www.creative06.fr) ou sur simple demande. Elles nécessitent un minimum de 4 inscrits pour pouvoir être réalisées. Aussi, un délai d'accès moyen de 2 mois peut-être nécessaire.

PROGRAMME

Un programme détaillé peut vous être communiqué sur simple demande.

LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Déclarée auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme organisme de formation sous le N° 93.06.07494.06, les formations que nous vous proposons sont susceptibles d'être prise en charge par un financeur (OPCO, Pôle Emploi, ...), sous réserve de son accord, en fonction de votre statut (salarié, chef d'entreprise, demandeur d'emploi, ...). Nous pouvons vous accompagner dans la constitution des dossiers afférents. Nous sommes également à votre disposition pour vous établir le devis nécessaire à vos démarches. Vous pouvez également vous adresser à :

- si vous êtes demandeur d'emploi >>> votre conseiller Pôle Emploi
- si vous êtes Entrepreneur en activité ou salarié >>> votre OPCO, Responsable Ressources Humaines, ...

S'INSCRIRE

Vous pouvez directement nous contacter au 09.63.22.03.52 ou par mail à formation@creative06.org. Un RDV individuel par téléphone ou au sein de nos bureaux sera organisé pour échanger sur votre projet de formation, réaliser un diagnostic de vos besoins/attentes par rapport à la formation souhaitée.



Créer son entreprise et développer son chiffre d'affaires

35H sur 5 jours + un RDV individuel de 1h30

(Programme détaillé sur demande ou accessible sur notre catalogue)



Un accompagnement individuel possible en fonction de la formule choisie !

FORMULE & TARIFS

- **Vous êtes en Couveuse d'entreprises ?**

La formation "Créer son entreprise et développer son chiffre d'affaires" (35h de formation collective en présentiel + un RDV individuel de 1h30) est proposée au tarif de **495€ TTC**. Vous bénéficierez du suivi individuel par votre accompagnement sous dispositif couveuse d'entreprises (coût d'accompagnement non inclus dans le tarif de 495€).

- **Vous souhaitez suivre cette formation et être accompagné sans intégrer la Couveuse d'entreprises ?**

L'accompagnement est composé de la formation "Créer son entreprise et développer son Chiffre d'Affaires" (35h de formation collective en présentiel + un RDV individuel de 1h30) et de **5h00 d'entretiens individuels répartis sur 5 mois** pour travailler vos objectifs, développer votre projet, ... Cette formule est proposée au tarif de **1 200€ TTC**.

- **Vous souhaitez uniquement suivre la formation, sans accompagnement ?**

La formation "Créer son entreprise et développer son Chiffres d'Affaires" (35h de formation collective + un RDV individuel de 1h30) vous est proposée au tarif de **495€ TTC**.

Vous souhaitez avoir l'essentiel des informations pour bien définir votre projet et votre offre, communiquer, développer votre chiffre d'affaires et vous immatriculer en toute sérénité ?

Intégrez notre parcours « **Créer son entreprise et développer son chiffre d'affaires** », accessible sur **35 heures (formation collective en présentiel)** reprenant les thèmes essentiels de la création d'entreprise + **un RDV individuel de 1h30**, afin que vous ayez toutes les clés pour vous lancer !

Créer son entreprise et développer son chiffre d'affaires

TYPE D'ACTION

Actions de formation, d'accompagnement et de conseil dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises ayant pour objet de réaliser leur projet de création ou de reprise d'entreprises et de pérenniser l'activité de celle-ci.

PUBLIC

- Tout Porteur de Projets qui envisage de créer ou de reprendre une entreprise : demandeur d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, ...
- Tous publics et catégories (salariés, dirigeants, managers,...), Chefs d'entreprises. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap moteur. Des aménagements sont envisageables sur d'autres types de handicap. Vous pouvez consulter le référent handicap (cf. page 5).

PRÉ-REQUIS

Avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise
Maîtriser les savoirs de base (calculs, français lu/parlé/écrit)
Compléter un dossier de présentation du projet pour diagnostic d'entrée
Attester de son engagement à créer ou à reprendre une entreprise

FINALITES

- Découvrir une culture entrepreneuriale
- Elaborer une stratégie commerciale efficace
- Connaître et comprendre les éléments comptables et financiers de son activité
- Maîtriser sa communication et son action commerciale
- Choisir le statut juridique adapté à son activité
- Pouvoir s'immatriculer et piloter son entreprise

METHODE & SUPPORT

- Formation en présentiel et participative alternant apports théoriques avec exemples et travaux individuels, en sous-groupes ou en groupe
- Exposé et échanges, vidéos
- Test d'évaluation à l'entrée et à la sortie de la formation
- Grille d'évaluation (suivi post-formation)
- Exercices, jeux de rôles, étude de cas, ...
- Apports d'outils et applications pratiques
- Support de présentation remis au stagiaire

- Suivi-post formation
- Salle de formation avec accès Wifi, vidéoprojecteur, Ecran TV

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Evaluation des acquis tout au long du parcours par des exercices d'application, quizz, ...
- Autoévaluation
- Test d'évaluation à l'entrée et en sortie de formation
- Evaluation à chaud et à froid de la formation
- Feuille d'émargement à signer par demi-journée par les stagiaires et par le formateur
- Remise d'une attestation de présence à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION: Attestation individuelle de fin de formation

NOMBRE DE PARTICIPANTS: A partir de 4 participants

DATE: Planning sur www.creative06.fr

DUREE:

Offre socle: 36h30 (5 jours consécutifs, 35 heures, soit 7H/jour + un entretien individuel de 1h30, dans le mois qui suit la fin de la formation, pour faire le point sur le projet du participant, travailler un plan d'actions adapté à ses attentes et à son niveau d'avancement, ...)
Horaires : de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

LIEU: Selon les dates de sessions, il est précisé sur le programme détaillé et sur le planning disponible sur notre site internet (www.creative06.fr)

SUIVI POST-FORMATION

Offre socle (35 heures de formation collective + RDV de suivi de 1h30) + à partir de la fin de la formation, en fonction de votre situation :

- *Sous CAPE 1:* entretiens individuels dans le cadre du parcours couveuse

- *Absence de CAPE 1 :* offre socle + accompagnement composé de 5 RDV individuels d'1h00 répartis sur 5 mois pour travailler les objectifs et évaluer leur atteinte (évaluation pré/post suivi afin d'apprécier l'avancement), développer le projet avec le participant, ... + échange mail/téléphone

- *Auto-financement sans suivi :* élaboration d'un plan d'action dans le cadre du RDV de 1h30 + suivi post-formation, par mail, sur demande, pendant 3 mois à compter de la fin de la formation

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

JOUR 1

- Identifier et analyser les différents éléments composant son marché
- Préparer son étude de marché (analyse des besoins, étude de la concurrence, étude réglementaire, ...) pour concevoir son offre

JOUR 2

- Construire une offre pertinente et les stratégies marketing et commerciale adaptée en fonction des éléments de l'étude de marché
- Identifier le cadre juridique et réglementaire de son activité

JOUR 3

- Reconnaître et appliquer les différents éléments comptables à sa propre activité : règles et fonctionnement de la comptabilité (plan comptable, compte de résultats, bilan), la comptabilité instrument de la gestion prévisionnel,
- Calculer le Mix Marché / Produits avec mise en perspectives des éléments de gestion prévisionnelle et les caractéristiques centrales du Marché
- Calculer son seuil de rentabilité, son plan de financement, tableau de trésorerie prévisionnel, ... et identifier les financements adaptés à ses besoins

JOUR 4

- Définir les éléments de la charte graphique
- Définir les outils et supports nécessaires pour communiquer efficacement sur son activité
- Analyser, construire et organiser sa démarche commerciale

JOUR 5

- Identifier et comparer les différents statuts juridiques avec leurs avantages, leurs inconvénients, les règles fiscales (IRPP, IS, TVA) et sociales selon les statuts, ...
- Choisir la forme juridique la plus adaptée à son projet en fonction de plusieurs éléments : marché, besoin de financement, présence d'associés, règles juridiques spécifiques aux activités, ... et lister les formalités administratives à effectuer pour s'immatriculer
- Planifier son temps et analyser son organisation pour être efficace
- Identifier et planifier des objectifs de travail
- Identifier les points forts et de vigilance de son projet/activité

PRISE EN CHARGE

Cette formation est susceptible d'être prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle continue par un financeur (Pôle Emploi, OPCO, ...) sous réserve de son accord, en fonction de votre statut (demandeur d'emploi, chef d'entreprise, salarié,...).
Nous pouvons vous accompagner dans votre demande de prise en charge, n'hésitez pas à nous contacter.
Pour plus de renseignements, vous pouvez également contacter Pôle Emploi, échanger avec votre employeur ou votre OPCO, ...



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Désignation

Créactive 06 est une association, couveuse d'entreprises ayant déclaré une activité d'organisme de formation enregistrée sous le n° 93.06.1944.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Créactive 06 et les entrepreneurs/formateurs conçoivent, élaborent et dispensent des formations (inter et intra) sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Est désigné comme suit :

• **Client** : toute personne physique ou morale, qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Créactive 06 ou des entrepreneurs/formateurs ;

• **Créactive 06** : la couveuse d'entreprises Créactive 06 ;

• **Entrepreneurs/formateurs** : Entrepreneurs à l'essai accompagnés par Créactive 06 dans le cadre d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (L2003-721 du 1er Août 2003, Décret 2005-505 du 19 Mai 2005) et développant leur activité indépendante de Formateur sous couveuse d'entreprise ;

• **Stagiaire** : personne physique qui participe à une formation ;

• **Formations, interentreprises** : les formations inscrites au catalogue de formations de Créactive 06 ou des Entrepreneurs/formateurs, conçues et animées par Créactive 06 ou par les Entrepreneurs/formateurs et/ou regroupent des stagiaires/issus de différentes structures, réalisées dans les locaux de Créactive 06 ou de l'Entrepreneur/formateur ;

• **Formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure et animées par Créactive 06 ou par les Entrepreneurs/formateurs pour le compte d'un client, réalisées dans les locaux de Créactive 06 ou mis à leur disposition par le client ;

• **OPCO** : les conditions générales d'engagement de celle-ci ;

• **OPCO** : Opérateurs de Compétences chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises ;

• **Organisme financier** : tout organisme pouvant être sollicité pour financer une formation (Région, Pôle emploi, OPCO,...).

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formations. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Le fait que Créactive 06 ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme un renoncement à s'en prévaloir ultérieurement. Créactive 06 se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, seules les CGV valides le jour de la commande de prestations seront lues.

Avant toute commande, le client est censé avoir pris connaissance de l'intégralité des présentes conditions générales. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. Le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client. Les clauses du contrat de prestation de services prévalent sur les CGV ou les complètent. Les CGV peuvent être consultées à tout moment et communiquées sur simple demande.

Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage.

Caractéristiques des services

Créactive 06 et l'Entrepreneur/formateur proposent des formations selon leurs champs de compétences. Le détail de ces formations hormis celles conçues sur-mesure pour un client, sont reprises dans leur catalogue de formations respectif.

Commande et Inscription

Créactive 06 ou l'Entrepreneur/formateur intervient sur demande du client. Avant toute contractualisation et pour chaque demande

d'action de formation, un devis est envoyé au client suite à un entretien permettant de prendre connaissance de ses besoins et attentes, accompagné du programme de formation détaillé. Un devis peut être communiqué au client. La convention de formation peut également constituer le devis. En fonction du client et de l'organisme financier de la formation, une convention de formation sera rédigée entre Créactive 06 et le client ou l'Organisme financier (L633-1 et suivants du Code du travail).

Créactive 06 et les entrepreneurs/formateurs, une convention de formation tripartite sera obligatoirement rédigée entre Créactive 06, l'Entrepreneur/formateur et le client.

Une inscription est validée définitivement à partir du moment où Créactive 06 aura en sa possession les conventions de formations signées, accompagnées du règlement de la formation, de son acompte et de l'accord de prise en charge d'un Organisme financier. Toute commande de formation suppose que le client accepte le programme détaillé communiqué avec son devis à la date de sa commande.

Dans le cadre des formations interentreprises, les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seule la convention de formation signée accompagnée, le cas échéant, d'un 1er versement valide l'inscription en formation. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Créactive 06 peut alors proposer au client de participer à une prochaine session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cadre des formations intra-entreprises, seule la convention de formation signée retournée à Créactive 06 a une valeur contractuelle.

Dans le cas où un client passerait une commande sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Créactive 06 ou l'Entrepreneur/formateur pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Modalités d'intervention

Les formations animées par Créactive 06 sont animées par des salariés de Créactive 06, par des consultants, formateurs indépendants,....

Les formations animées par l'Entrepreneur/formateur sont animées intuitu personae et ne peuvent pas faire l'objet d'un transfert à un tiers.

Durée et résiliation de la formation

La durée de la formation est définie dans le programme détaillé et dans la convention de formation. Chaque des parties pourra résilier immédiatement le contrat en cas de cessation d'activité de l'une des parties, cessation de paiement, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou toute autre situation produisant les mêmes effets après l'envoi d'une mise en demeure adressée à l'administrateur judiciaire (ou liquidateur) restée plus d'un mois sans réponse, conformément aux dispositions légales en vigueur. La décision de résiliation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Seront dues par le client les sommes correspondantes aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet, de la résiliation et non encore payées ainsi que les frais supportés dans le cadre d'exécution de la prestation.

En cas d'arrivée du terme ou de la résiliation de la convention, celle-ci cessera automatiquement à la date correspondante.

Calendrier & délai d'accès :

Les dates des sessions de formation sont reprises dans le planning accessible sur le site internet www.creative06.fr pour les formations intégrées au catalogue de Créactive 06, ou sur le site internet de l'Entrepreneur/formateur pour les formations

animées par ses soins. Les formations de Créactive 06 peuvent également être réalisées selon des dates personnalisées sur simple demande. Dans ce cas délai d'accès moyen de 2 mois est nécessaire, avec un minimum de 6 participants.

Obligations et Responsabilité

Créactive 06 et/ou de l'Entrepreneur/formateur La responsabilité de Créactive 06 et/ou de l'Entrepreneur/formateur est celle d'un prestataire de service assujéti à une obligation de moyens. Ils s'engagent à mener à bien la mission qui leur est confiée avec toute la diligence attendue d'un professionnel dans le respect des règles déontologiques relatives à leur secteur d'activité.

Tout retard causé à la suite d'informations inexactes ou incomplètes, de retard apporté à l'approbation de proposition, etc., entraîne de plein droit l'allongement proportionnel des délais sous peine de mise en œuvre de pénalités de retard à leur encontre. Aussi, leur responsabilité ne pourra pas être engagée pour un erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le client, ou pour un retard occasionné par le client qui entrainerait l'impossibilité de respecter les délais convenus.

Le client qui soit la formation, la responsabilité Créactive 06 et/ou à l'Entrepreneur/formateur est expressément limitée à une obligation de moyens et est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée.

Le client

Le client s'engage à :

• informer toutes personnes concernées par la formation des dispositions les concernant,

• remettre à Créactive 06 et/ou à l'Entrepreneur/formateur tous documents ou informations utiles à la conduite de la prestation, dans un délai qui ne dépasse pas le délai communiqué, Créactive 06 et/ou à l'Entrepreneur/formateur ne pourra pas être tenu pour responsable pour manquement à ses obligations en cas de non transmission d'éléments de quelque nature que ce soit reconnus indispensables à la bonne exécution de la prestation,

• favoriser la collaboration et à communiquer Créactive 06 et/ou à l'Entrepreneur/formateur toutes les informations qui pourraient avoir un impact sur la prestation,

• signaler à Créactive 06 et/ou à l'Entrepreneur/formateur tous incidents ou circonstances susceptibles d'avoir une incidence sur la prestation,

• prendre toutes dispositions nécessaires pour lever tout empêchement et écarter toute difficulté qui ferait obstacle à la bonne exécution de la prestation,

• régler, dans les délais précis, les sommes dues à Créactive 06 et/ou à l'Entrepreneur/formateur.

Tarifs et conditions de paiement

Les tarifs sont présentés en euros. Ils être présentés en hors taxes (TVA à ajouter selon le taux en vigueur) ou en TTC. La mention est alors indiquée.

• Formation interentreprises : la facture est adressée dès la fin de la formation au client ou à l'Organisme financier avec les pièces complémentaires

• Formation intra-entreprise : la facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Remise commerciale

Les éventuelles remises commerciales préalablement convenues à la signature du devis ou de la convention de formation sont repris sur ceux-ci.

Créactive 06 ou l'Entrepreneur/formateur se réserve le droit de demander un acompte de 30% avant le début de la formation, à la signature du devis ou de la convention de formation. Une facture

d'acompte sera alors éditée et adressée au client dès la prise en compte de sa commande de formation. Le complément est dû à la réception de la facture finale ou des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire. Les factures sont payables à réception, comptant et sans escompte, sauf délais convenus avec le client et indiqués sur la facture, convention de formation, ... Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation entre les parties.

En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues deviendront immédiatement exigibles (L441-6 du Code de commerce). Toute somme non payée à l'échéance est productive, sans mise en demeure, d'un intérêt au taux légal. Cette somme porte intérêts de retards calculés : sur la base du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majorée de 10 points. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral du montant. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros sera par ailleurs appliquée (L 441-5 du code du commerce). Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce forfait, Créactive 06 ou l'Entrepreneur/formateur se réserve le droit de demander une indemnité complémentaire sur justification.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, Créactive 06 ou l'Entrepreneur/formateur se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client.

Remboursement de frais et Déplacements

Les frais de déplacement et de déplacement des tarifs communiqués, dans le cas contraire, ils seront indiqués au devis et feront l'objet d'une ligne spécifique.

Prise en charge financière par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou tout autre organisme financier

Créactive 06 et/ou l'Entrepreneur/formateur ne pourra pas être tenu pour responsable pour manquement à ses obligations en cas de non transmission d'éléments de quelque nature que ce soit reconnus indispensables à la bonne exécution de la prestation,

• favoriser la collaboration et à communiquer Créactive 06 et/ou à l'Entrepreneur/formateur toutes les informations qui pourraient avoir un impact sur la prestation,

• signaler à Créactive 06 et/ou à l'Entrepreneur/formateur tous incidents ou circonstances susceptibles d'avoir une incidence sur la prestation,

• prendre toutes dispositions nécessaires pour lever tout empêchement et écarter toute difficulté qui ferait obstacle à la bonne exécution de la prestation,

• régler, dans les délais précis, les sommes dues à Créactive 06 et/ou à l'Entrepreneur/formateur.

En cas de prise en charge partielle par l'Organisme financier ou coût de la formation, la différence sera directement facturée par Créactive 06 ou par l'Entrepreneur/formateur au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à Créactive 06 ou à l'Entrepreneur/formateur au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, ces derniers se réservent la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client. En cas de non-paiement de la facture, Créactive 06 ou l'Entrepreneur/formateur se réserve le droit de suspendre toute formation commencée et considérée comme due dans son intégralité.

A l'issue de la formation, Créactive 06 ou l'Entrepreneur/formateur enverra la facture à l'OPCO ou à l'Organisme financier, avec les pièces complémentaires demandées par celui-ci (feuille d'embarquement,...)

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par Créactive 06 ou l'Entrepreneur/formateur, ou cas spécifique de financement par la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire des fonds du Compte Personnel de Formation. En cas d'absence de stagiaires, d'interruption ou d'annulation de formation, la facturation de Créactive 06 ou de l'Entrepreneur/formateur distinguera le pré correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de

06 ou l'Entrepreneur/formateur ne pourra pas être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

Effectif et Ajournement

Afin d'optimiser les conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité et communiqué dans le programme de formation. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Dans le cas de problème logistique ou technique, mes également dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, ... Créactive 06 ou l'Entrepreneur/formateur se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 72 heures avant la date prévue et ce sans indemnités. De nouvelles dates ou sites seront proposées au client.

Convocations

• Formation interentreprises : Un mail de convocation à la formation sera envoyé à tous les participants,

• Formation intra-entreprise : Un mail de confirmation d'inscription sera envoyé au client. Celui-ci est garant de la transmission des informations à l'ensemble des stagiaires inscrits à la session de formation. Il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Créactive 06 ou l'Entrepreneur/formateur ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation quels qu'en soient le cas ou les destinataires notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L634-1 du Code du travail, il est comblé entre les parties que faute de réalisation totale ou partielle d'un contrat de travail, l'employeur doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par mail à Créactive 06 ou à l'Entrepreneur/formateur. Une annulation intervenant plus d'une semaine (7 jours) avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.

Dans le cadre d'un financement individuel par le stagiaire (hors compte personnel de formation), cette durée est portée à 10 jours. Dans le cadre d'un financement via le compte personnel de formation, ce sont les conditions générales d'utilisation version 2014 qui s'appliquent. Personne ou organisme financier ou stagiaire : celles-ci sont disponibles sur l'espace du titulaire du compte via le site www.moncompteformation.gov.fr.

En cas d'annulation signalé par le client à Créactive 06 ou à l'Entrepreneur/formateur au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, le client pourra :

Dans le cadre de formation interentreprises - se réinscrire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de Créactive 06 ou de l'Entrepreneur/formateur et après accord éventuel de l'organisme financier,

Dans le cadre de formation intra-entreprise - remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'organisme financier.

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par Créactive 06 ou l'Entrepreneur/formateur, ou cas spécifique de financement par la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire des fonds du Compte Personnel de Formation. En cas d'absence de stagiaires, d'interruption ou d'annulation de formation, la facturation de Créactive 06 ou de l'Entrepreneur/formateur distinguera le pré correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de

participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un Organisme financier. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Créactive 06 ou à l'Entrepreneur/formateur.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, Créactive 06 ou l'Entrepreneur/formateur se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

• Si l'annulation intervient plus de 7 jours (ou plus de 10 jours en cas de cadre d'un financement individuel) avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation ;

• Si l'annulation intervient entre 7 jours et 72 heures (ou entre 10 jours et 72 heures dans le cadre d'un financement individuel) avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix HT de la formation ;

• Si l'annulation intervient moins de 72 heures avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix HT de la formation ;

• En cas de réalisation partielle, le client s'engage au versement de frais d'annulation au titre de dédommagement, calculé comme suit : (Coût total HT de la formation/Nombre d'heures de formation contractualisées) X Nombre d'heures non réalisées.

Les montants versés par le client au titre de dédommagement ne pourront pas être imputés par le client sur son obligation définie à l'article L633-1 du Code du travail ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un Organisme financier. Ce montant sera spécifié sur la facture et ne devra pas être confondu avec le montant dû au titre de la formation. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

Assurance

Créactive 06 et l'Entrepreneur/formateur ont souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant le champ de leurs activités respectives. Une attestation d'assurance peut être communiquée sur demande.

Conditions particulières

Transfert de convention

Nonobstant le fait que la convention est conclue intuitu personae avec l'Entrepreneur/formateur, et qu'elle ne peut, en aucun cas, être cédée ou transférée, pas plus que les droits et obligations qui y figurent à quelque personne, et sous quelque forme que ce soit, par l'une ou l'autre des parties, jusque l'Entrepreneur/formateur quitter l'association Créactive 06 pour exercer une autre activité, la convention sera transférée de plein droit à cette nouvelle entité sans modification et la couveuse Créactive 06 sera déchargée de toutes relations contractuelles et responsabilité vis-à-vis du client. L'Entrepreneur/formateur en informera le client par Lettre recommandée avec accusé de réception et un avenant sera rédigé. L'Entrepreneur/formateur fera sans affaiblir le développement d'une activité de formation selon le cadre réglementaire et juridique en vigueur.

Cessation d'activité

Si l'Entrepreneur/formateur devait mettre fin à son contrat avec la couveuse Créactive 06 pour une autre raison que la création de sa propre entreprise, l'Entrepreneur/formateur en fera part au client par courrier simple, ce qui entrainera la résiliation de la convention et de toutes relations contractuelles entre Créactive 06 et le client. En cas de résiliation, l'Entrepreneur/formateur devra veiller à avoir honoré dans la mesure du possible les demandes de formation du client. Dans le cas contraire, il devra être force de proposition pour proposer une alternative au client. Le client ne pourra prétendre à remplacement de l'Entrepreneur/formateur, ni à des dommages et intérêts.

La convention pourra également être résiliée par anticipation en cas de liquidation, redressement judiciaire de l'une ou l'autre des parties dans les conditions légales et réglementaires en vigueur,

et sous réserve le cas échéant des dispositions d'ordre public applicables.

Propriété

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle, de contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés sans autorisation expresse préalable et écrite de Créactive 06 ou de l'Entrepreneur/formateur, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition, des tiers par tous moyens. Toute violation de droit devra être formalisée par écrit et donner lieu à des poursuites d'interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire et/ou de l'organisation ou l'animation de formations. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des supports de formation.

Limitations de la responsabilité

Dans le cadre de leurs prestations de formation, Créactive 06 et/ou l'Entrepreneur/formateur sont tenus à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de leurs clients ou de leurs stagiaires. La responsabilité de Créactive 06 et/ou de l'Entrepreneur/formateur ne peut en aucun cas être engagée pour toute déperdition de matériel ou toute cause étrangère à Créactive 06 et/ou à l'Entrepreneur/formateur. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Créactive 06 et/ou de l'Entrepreneur/formateur est expressément limitée et plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de Créactive 06 et/ou de l'Entrepreneur/formateur ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation.

Forces

Aucune partie ne pourra être considérée déléguant dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée si celle obligation est affectée, temporairement ou définitivement, par un événement ou une cause de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1718 du Code civil, indépendamment de sa volonté et qui échappe à son contrôle, tels que notamment : un tiers indiqué et non limité/it : catastrophes naturelles, restrictions gouvernementales, troubles sociaux et émeutes, guerres, malfaillances, sinistres dans les locaux du prestataire, les interruptions de service EDF-suppléant à ceux d'EDF, les interruptions de service informatique, absences prolongées du client (ou du matériel). Dans ce cas, les obligations de Créactive 06 et/ou de l'Entrepreneur/formateur pourront être suspendues à leur seule discrétion, sans que leur responsabilité ne puisse être recherchée, cela même en cas de pertes, de dommages, de retards, de non-exécutions, ou d'exécutions partielles résultant directement ou indirectement de l'événement de force majeure. Dans les cinq (5) jours, ouvrés maximum de la survenance d'un tel événement, la partie déléguante pour cause de force majeure s'engage à la notifier à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et à en apponer la preuve. La partie déléguante fera tous ses efforts afin d'éliminer les causes ou retard et reprendre l'exécution de ses obligations dès que le cas mique aura disparu. Toutefois si la cause de force majeure perdure au-delà d'un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification du cas de force majeure, chaque partie aura le droit de résilier l'accord sans octroi de dommages et intérêts et/ou pénalités, autres droits et recours. La/le résiliation prendra effet à la date de réception par l'autre partie de la lettre de résiliation adressée en recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata tempons de leur valeur prévue à la convention de formation.

Contentieux

En cas de litiges ou conflits, les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui pourrait survenir à l'occasion de l'exécution de la prestation, de l'interprétation de la convention..., en faisant appel, si besoin, à un médiateur.

Tribunal

A défaut de solution amiable, tous les litiges auxquels la présente convention pourrait donner lieu, concernant tant son interprétation, sa validité, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis au Tribunal du siège social de l'association Créactive 06, nonobstant pluralité de défendeurs, action en retere, appel en garantie ou mesure conservatoire.

Loi

Les présentes CGV sont rédigées par et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige. En cas de litige, les Parties donnent compétence expresse et exclusive à la loi française.

auprès de : SAS Médiation Solution , 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois

<https://www.sasmediationsolution-conso.fr>, contact@sasmediationsolution-conso.fr

Données personnelles et Confidentialité

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de Créactive 06 et/ou de l'Entrepreneur/formateur. Il lui suffit pour exercer ce droit, d'adresser un mail aux coordonnées figurant sur la facture.

Les données personnelles le concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par ses soins, et toutes informations futures, sont utilisées par Créactive 06 et/ou l'Entrepreneur/formateur uniquement dans le cadre de la mise en œuvre de services offerts, et ne sont l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Toutes les parties s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de leurs échanges, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition commerciale transmise. Créactive 06 et l'Entrepreneur/formateur s'engagent à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux Organismes financiers, les informations transmises par le client y compris les informations concernant

les stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par Créactive 06 et l'Entrepreneur/formateur comme client de leurs formations. A cet effet, le Client autorise Créactive 06 et l'Entrepreneur/formateur à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires, ou comptables l'exigeant. Tout réserve au droit de propriété devra être notifiée avant la signature de la convention.

Convention de la preuve

Conformément à l'article 1316-1 du Code civil, les Parties entendent fixer les règles relatives aux preuves recevables entre eux en cas de litige et à leur force probante. Ils s'engagent à accoler que tout document ou donnée sous forme électronique, à savoir notamment SMS, courriel, message vocal seront admissibles devant les Tribunaux et feront preuve des données et des faits qu'ils contiennent. La portée de ces documents, informations et données est ainsi accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.

Contenu

En cas de litiges ou conflits, les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui pourrait survenir à l'occasion de l'exécution de la prestation, de l'interprétation de la convention..., en faisant appel, si besoin, à un médiateur.

Tribunal

A défaut de solution amiable, tous les litiges auxquels la présente convention pourrait donner lieu, concernant tant son interprétation, sa validité, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis au Tribunal du siège social de l'association Créactive 06, nonobstant pluralité de défendeurs, action en retere, appel en garantie ou mesure conservatoire.

Loi

Les présentes CGV sont rédigées par et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige. En cas de litige, les Parties donnent compétence expresse et exclusive à la loi française.

+ DE
15 ans
D'EXPÉRIENCE

ENTREPRENEURS
+ de
600
ACCOMPAGNÉS

RÉALISÉ PAR LES
+ de
4.8 M¹⁰. de CA
ENTREPRENEURS

ENTREPRISES
+ de
335
CRÉÉES



06 *Accompagne la création
et le développement
de votre entreprise*



Entrecréa

VOUS SOUHAITEZ
VOUS INSCRIRE ?

formation@creative06.org

09 63 22 03 52

RETROUVEZ
NOS DATES DE
FORMATION SUR
NOTRE SITE
INTERNET

www.creative06.fr

Restez connecté :
Catalogue évolutif régulièrement enrichi
de nouvelles thématiques sur notre site
www.creative06.fr

Association Créactive 06
adhérente à l'Union Nationale des Couveuses
CREACANNES LERINS Hôtel d'entreprises
Bâtiment 1 - Allée Maurice Bellonte
Parc d'Activités de l'Echangeur
06210 Mandelieu-La Napoule
N° Siret : 500 454 210 000 13